

Demande de location pour local commercial

Renseignements sur l'objet à louer :	Arcade	Bureau	Dépôt	Garage / Box	Place de parc int./ext. Lieu
Rue / n°					
Nombre de m ²	Etage		Dès le		
Loyer net mensuel : CHF	Charges : CHF		Total : CHF		
Souhaitez-vous des places de stationnement ? (Sous réserve des disponibilités.)	oui	non	Si oui, combien ? _____		
INFORMATIONS DU CANDIDAT LOCATAIRE / SOCIETE			INFORMATIONS DU CANDIDAT LOCATAIRE / ADMINISTRATEUR (solidairement responsable)		

	Madame	Monsieur
Raison sociale	Nom	
Date de création	Prénom	
Rue / No	Rue / No	
CP / Lieu	CP / Lieu	
Téléphone	Téléphone privé/portable	
Secteur d'activité	Téléphone professionnel	
Description détaillée des activités de la société dans les locaux	Email	
	Date de naissance	
	Lieu d'origine / Nationalité	
	Etat civil	
	Profession	
La société a-t-elle des poursuites / actes de défaut de bien	Revenu mensuel brut en CHF	
oui non	Pour les étrangers permis B C Autre :	
Nom du bailleur actuel	Avez-vous eu des poursuites / actes de défaut de bien	
Locataire depuis le	oui non	
Motif du changement		
Loyer mensuel brut actuel en CHF		

A fournir avec la demande de location pour la société :

- Un extrait de l'office des poursuites datant de moins de 3 mois
- Un extrait du registre du commerce
- Les 2 derniers bilans et PP attestés par une fiduciaire

A fournir avec la demande de location pour la personne solidairement responsable :

- Un extrait de l'office des poursuites datant de moins de 3 mois
- Les 3 dernières fiches de salaires
- Une copie d'une pièce d'identité

Garantie bancaire exigée : 6 mois de loyer net.

En cas de fausses informations, la régie se réserve le droit de ne pas délivrer l'objet loué ou de résilier le contrat pour sa prochaine échéance. Les candidats autorisent la régie à vérifier leurs données auprès de leurs employeurs et bailleur actuels. Ils déclarent avoir visité l'objet, ne forment pas de réserve particulière et acceptent de le prendre en l'état.

Cette demande de location est sans engagement de part et d'autre. La régie se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser sans avoir à en indiquer les motifs. Si le candidat locataire se retire après l'établissement du contrat de bail convenu, il doit s'acquitter d'une indemnité qui se monte à 1 % du loyer annuel brut (TVA non comprise) pour couvrir les frais administratifs dus à son désistement (art. 82 LP).

Lieu / Date : _____

Signatures :

Candidat locataire société : _____

Candidat locataire 2 : _____